

# E-administration: la France saluée par la Commission

Les efforts de la France en matière de mise en ligne des services administratifs se poursuivent. Dans un récent communiqué produit par son ministère, Eric Woerth, ministre du Budget, des comptes publics et de la fonction publique s'est félicité des bons résultats obtenus par la France en matière d'administration en ligne. Dans son 7<sup>e</sup> rapport annuel concernant les services publics en ligne en Europe, la Commission a ainsi tenu à saluer les efforts réalisés par la France en ce sens. Selon l'indicateur européen qui mesure le niveau de service public en ligne, la France arbore un taux de 87%, soit un chiffre supérieur de 12 points à la moyenne européenne. Avec **70%** des services presque intégralement praticables en ligne, la France figure en bonne place parmi ses confrères européens. Toutefois, l'Autriche demeure le champion incontesté avec la totalité des services administratifs en ligne. Les récents efforts de dématérialisation, notamment au niveau de la télédéclaration (paiement des impôts en ligne) illustrent la volonté de l'Etat. Pas moins de 7,4 millions de Français ont choisi d'effectuer leur déclaration en ligne cette année. Le succès obtenu par les demandes d'actes de naissance en ligne et les 7.000 demandes par jour enregistrées par le site pour ce document prouvent l'efficacité de la mesure. Rappelons que lors de la précédente législature, le gouvernement avait souhaité mettre en ligne « 100% » des formulaires destinés aux citoyens. Néanmoins, une récente annonce du gouvernement pourrait bien contrarier ces objectifs. Selon, *Le Monde*, le gouvernement aurait annoncé vouloir limiter la très populaire diminution de 20 euros aux seuls primo-déclarants. La mesure pourrait avoir des effets sur les résultats enregistrés par la France jusque là.